

jusBEdigital – Droit.Sécurisé.Digital

Tim Schär, collaborateur du projet transformation et communication, jusBEdigital

Le projet Justitia40@JUS_BE – ou jusBEdigital – a pour objectif de numériser le travail de la justice bernoise en introduisant l’Application dossier judiciaire électronique (ADJ) pour les dossiers numériques, et la plate-forme justitia.swiss pour la communication. Afin d’atteindre cet objectif, le projet jusBEdigital travaille en étroite collaboration avec l’activité principale de la justice bernoise. Ces derniers mois, du personnel de toutes les unités administratives et fonctions a été recruté pour participer au projet. Le 17 novembre 2025, un kick-off a eu lieu avec les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs du projet. Lors de cet événement, ceux-ci ont pu avoir un aperçu du projet national et cantonal et faire mieux connaissance avec leurs collègues au sein de l’organisation du projet. Après avoir présenté dans le dernier article Melanie Blank, cheffe de projet de jusBEdigital, la présente édition de BE N'ius met l'accent sur les projets partiels (PP) et leurs responsables. Le projet cantonal se divise en trois projets partiels: PP Dossier judiciaire électronique, PP Infrastructure et PP Transformation et communication.

PP Dossier judiciaire électronique

Dossiers numériques. Processus clairs.

Jürg Blaser
Co-responsable PP Dossier
judiciaire électronique



Karin Götschi
Co-responsable PP Dossier
judiciaire électronique



Le projet partiel Dossier judiciaire électronique intègre l'application ADJ et la plateforme justitia.swiss mises à disposition par le projet national Justitia 4.0 dans le paysage informatique cantonal, dans le cadre des possibilités juridiques et procédurales. Il développe également les services correspondants pour la clientèle. La configuration dans l'ADJ est en outre adaptée aux futurs processus de travail (numériques) dans les unités administratives de la justice bernoise. Le projet partiel traite actuellement l'intégration de l'ADJ et de ses composants dans l'infrastructure informatique du canton de Berne. Cela requiert une coordination complexe avec le projet national Justitia 4.0 et le fournisseur d'hébergement de l'ADJ (Bedag). En parallèle, le projet pilote ADJ au Tribunal régional de l'Oberland est discuté et les conditions-cadres sont définies.

PP Infrastructure

Tradition et avenir se rencontrent.

Giacomo De Simone
Responsable PP Infrastructure



Le projet partiel Infrastructure se focalise sur la mise à disposition de l'infrastructure de travail numérique requise pour que l'ADJ et la plate-forme justitia.swiss puissent être utilisées de manière optimale. Il englobe l'examen des exigences en matière d'espace et des conditions techniques requises pour les postes de travail, les salles d'audience, les salles d'interrogatoire et autres locaux. Une solution de numérisation appropriée doit également être mise à disposition pour que les documents physiques puissent être numérisés de manière simple et efficace. Le projet partiel porte actuellement sur l'analyse de la situation existante de tous les locaux de la justice bernoise, par exemple les salles d'audience, les salles d'interrogatoire, les salles d'avocats, etc. L'objectif est de terminer cet état des lieux d'ici fin 2025.

PP Transformation et communication

Construire ensemble la transition numérique.

Antonietta Martino Cornel
Co-responsable PP Transformation
et communication



Sabrina Zaugg
Co-responsable PP Transformation
et communication



Le projet partiel Transformation et communication met l'accent sur les membres du personnel de la justice bernoise ainsi que sur l'accompagnement de la transition numérique. Des séances d'information, des formations et d'autres mesures permettent de rendre les changements compréhensibles et applicables, par exemple en matière d'organisation du travail ou de collaboration. Le projet partiel assure également une communication transparente et rapide, notamment via l'intranet, BE N'ius ou par courrier électronique. Actuellement, le projet partiel organise des formations pour préparer les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs du projet à leur rôle. Le projet partiel prévoit en outre pour mai et juin 2026 une autre série de séances d'information pour tous les membres de la justice. Les fonctionnalités de l'ADJ et l'équipement possible des salles d'audience numériques seront notamment abordés lors de ces séances.

Avec le soutien des collaboratrices et collaborateurs des tribunaux et du ministère public, le projet avance pas à pas vers la numérisation de la justice bernoise. L'ensemble de l'équipe de projet est prêt à relever les défis croissants et se réjouit d'aborder la prochaine étape. En cas de questions ou si vous avez de l'intérêt, adressez-vous à nos ambassadrices et ambassadeurs ou envoyez un courrier électronique à notre adresse de projet: projekt.justitia40@justice.be.ch. Sur notre site [intranet](#), vous trouverez des informations complémentaires et les FAQ où nous répondons régulièrement aux questions récurrentes.

«Actualités concernant Justitia»

Dans la rubrique «Actualités concernant Justitia», vous trouverez des informations sur les développements importants et les nouveautés de la politique ainsi que du projet Justitia à l'échelon national et cantonal.

Jusqu'à maintenant, l'Office fédéral de la justice (OFJ) prévoyait l'entrée en vigueur définitive de la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ) en été 2026. En septembre dernier, l'OFJ a annoncé que l'entrée en vigueur ne serait possible que début 2027 ou même seulement début 2028. La date d'entrée en vigueur définitive, qui déclenchera les délais transitoires pour les cantons, reste donc incertaine.

Le projet pilote de l'ADJ au Tribunal régional de l'Oberland devrait démarrer au cours du troisième trimestre 2026.

Les séances d'information auront lieu en mai et juin 2026 dans toutes les régions, en allemand ou en français. Les séances seront annoncées début 2026 sur la plateforme de formation.